Vallée de la Seine

AVENANT N° 2 AU CONTRAT DE PLAN

INTERREGIONAL ETAT-REGIONS

VALLEE DE LA SEINE

2015-2020

PREAMBULE

Le 25 juin 2015, l'État, les Régions d'Île-de-France, de Haute-Normandie, de Basse-Normandie, l'agence de l'eau Seine-Normandie et l'agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie ont signé le contrat de plan interrégional État-Régions Vallée de la Seine pour la période 2015- 2020.

Un premier avenant au CPIER a été signé le 3 février 2017.

Depuis cette date, la réalisation d'études sur les conditions de réalisation et les coûts de certains projets ont fait émerger de nouvelles priorités et ont conduit à proposer de redéployer certains crédits.

D'un commun accord, les signataires du contrat de plan interrégional État-Régions Vallée de la Seine ont donc décidé d'établir un deuxième avenant modificatif à ce contrat portant sur le volet fluvial ainsi que sur la durée du contrat.

AVENANT

Entre

L'État représenté par Pierre-André DURAND, Préfet de la région Normandie, Préfet de la Seine-Maritime, Coordonnateur des actions de l'État pour l'aménagement de la vallée de la Seine, assisté du Préfet de la région Île-de-France, et du Délégué Interministériel au Développement de la Vallée de la Seine,

L'agence de l'eau Seine-Normandie représentée par Sandrine ROCARD, Directrice Générale,

L'agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie représentée par Arnaud Leroy, Président,

D'une part,

Et

La Région Île-de-France représentée par Valérie PECRESSE, présidente du conseil régional d'Île-de-France,

La Région Normandie représentée par Hervé MORIN, président du conseil régional de Normandie,

D'autre part,

Vu le décret du Premier ministre n° 2013-336 du 22 avril 2013 relatif au délégué interministériel au développement de la Vallée de la Seine,

Vu l'arrêté du Premier ministre du 17 janvier 2020 portant désignation du préfet coordonnateur des actions de l'État pour l'aménagement de la Vallée de la Seine,

Vu le contrat de plan interrégional État-Régions Vallée de la Seine 2015-2020 signé le 25 juin 2015,

Vu l'avenant n°1 au contrat de plan interrégional Etat-Régions Vallée de la Seine signé le 3 février 2017,

Vu l'instruction du Commissaire général à l'égalité des territoires du 19 octobre 2018 autorisant les préfets de région à préparer, en lien avec les présidents de région, des avenants techniques aux CPER afin de poursuivre leur exécution,

Vu le courrier du Directeur général des collectivités locales en date du 3 mai 2021 autorisant le préfet coordonnateur des actions de l'État pour l'aménagement de la Vallée de la Seine à signer l'avenant n°2 au CPIER 2015-2020,

Vu la délibération du Conseil Régional de l'Île-de-France en date du 4 février 2021 portant approbation du projet et autorisant la présidente à signer l'avenant n°2 au CPIER Vallée de la Seine 2015-2020,

Vu la délibération du Conseil Régional de Normandie en date du 15 octobre 2020 portant approbation du projet et autorisant le Président à signer l'avenant n°2 au CPIER Vallée de la Seine 2015-2020,

Vu l'accord en date du 15 juin 2021 donné par le conseil d'administration de l'agence de l'eau Seine-Normandie à sa directrice générale pour signer l'avenant au CPIER Vallée de la Seine 2015-2020,

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Article 1er : Objet de l'avenant

L'État et les régions s'engagent à mettre conjointement en œuvre les mesures et actions contenues dans le présent document intitulé « Avenant n°2 au contrat de plan interrégional État-Régions Vallée de la Seine 2015-2020 », modifiant l'article 1 dudit contrat de plan interrégional 2015-2020.

La durée du CPIER en cours est prorogée jusqu'à la signature d'une future contractualisation et au plus tard jusqu'au 31 décembre 2021.

Article 2 : Actions et projets modifiés

La partie II du contrat est ainsi modifiée :

Axe 2 : Maîtrise des flux et des déplacements
Fiche-action 2-2 : Infrastructures fluviales

Dans le cadre du CPIER Vallée de la Seine, dix actions, situées en Normandie sous maîtrise d'ouvrage de Voies Navigables de France (VNF) ont été inscrites dans le but de moderniser et de fiabiliser les équipements nécessaires à la navigation et de renforcer les services aux usagers sur la Seine. Cependant depuis 2015, ces actions ou opérations, n'ont pas connu le même avancement en fonction des contraintes à gérer par le maître d'ouvrage.
L'objectif de cet avenant est de redéployer le financement de la Région Normandie et de l'État sur les travaux urgents.

Régénération des écluses 1 et 2 de Notre Dame de la Garenne (études et travaux)
La rénovation des écluses n'est pas jugée prioritaire, par comparaison avec la rénovation des barrages de Poses et Port-Mort. La reprise des études ne se fera qu'en 2021, VNF propose donc de réaffecter le financement non engagé de cette opération (1 796 131 €) au profit des opérations jugées prioritaires. La participation régionale est donc arrêtée au montant de 203 869 €, et celle de l'État au montant de 195 714 €.

Travaux sur le barrage de Poses :
Le barrage de Poses sépare la Seine canalisée de son estuaire. Il est le premier barrage rencontré sur la Seine par les bateaux remontant depuis Le Havre.
Construit dans les années 1880, l'ouvrage voit sa stabilité globale remise en question avec l'apparition progressive sur les dix dernières années d'une importante fosse d'érosion de plus de 12 m de profondeur au droit du barrage. Cette déstabilisation est renforcée par de nombreuses fissurations de la matrice crayeuse sur laquelle reposent les fondations du barrage.

Dans ce contexte, les travaux de rénovation du barrage de Poses d'un montant de 26,540 M€ TTC constituent une priorité pour Voies Navigables de France. Sur cette opération, la part de la Région est portée à 6 614 987 €, celle de l'État à 10 636 013 €.

Modernisation du barrage de Port-Mort:
Cette opération se déroulera en deux phases. L'actuel CPIER ne couvre que la première phase de travaux. La seconde phase sera proposée dans le cadre d'une prochaine contractualisation. A ce stade, le financement de la Région et de l'Etat reste constant.

Modernisation de la passerelle de Poses :
Cette opération consiste à construire une nouvelle passerelle rehaussée enjambant les écluses ainsi que ses appuis et ses fondations. Compte tenu du co-financement des travaux par le Département de l'Eure, le financement de la Région sollicité sur cette opération est ramené à 477 226 €. celui de l'État à 220 375€.

Etudes de faisabilite allongement écluse n°1 d'Amfreville sous les Monts
Suppressionde la porte levante écluse n°4 de Notre Dame de la Garenne
Etudes Seine-Aval Normandie
VNF choisit d'ajourner l'ensemble de ces opérations initialement prévues dans le CPIER 2015-2020 afin d'orienter l'ensemble des financements vers les travaux prioritaires.

Régénération d'ouvrages en service :
L'opération est en cours. Le montant des dépenses a été revu à la hausse. Suite à un complément de financement européen, la participation régionale reste identique, celle de l'État ramenée à 736 780€.

Téléconduite d'ouvrages de la Seine Aval :
Tous les ouvrages VNF sur la Seine aval sont manœuvrés par un agent d'exploitation présent sur chaque site en poste de commande local. Le contrôle à distance de ces ouvrages depuis un poste de commande centralisé est un des objectifs prioritaires Ide VNF sur le grand gabarit afin de moderniser les méthodes d'exploitation et de réduire le travail isolé. Pour cela, des centres de contrôle pouvant assurer la gestion simultanée des réseaux de communication devront être mis en place. Seule la phase étude de cette opération est retenue au titre du CPIER actuel. La part de l'Etat est ramenée à 58 333 €.

Service à l'usager :
L'opération couvre l'ensemble des investissements d'amélioration ou de création de garages à bateaux et de signalisation entre Giverny (27) et Rouen (76). Dans le cadre du Mécanisme pour l'Interconnexion en Europe (MIE), l'Europe participe à hauteur de 40 % du montant HT des travaux. La part Région est ramenée de 1M€ à 623 918 € et celle de l'État de 1 680 000€ à 1176 082€.

Financement des opérations fluviales sous maîtrise d'ouvrage de VNF du CPIER Vallée de Seine avant redéploiement :

	ETAT	REGION NORMANDIE	REGION ILEDE FRANCE	EUROPE ou AUTRES PARTENAIRES IDENTIFIES	TOTAL
Opérations fluviales situées en Normandie					
Régénération des écluses 1 et 2 de Notre Dame de la Garenne (études et travaux)	2480 000€	2 000 000€	0	2 240 000 €	6 720 000 €
Modernisation du barrage de Poses (études et travaux)	4 690 000€	3 700 000€	0	4200000€	12590 000€
Modernisation du barrage de Port-Mort (études et travaux)	2 340 000€	1900000€	0	2120000€	6 360 000€
Modernisation de la passerelle de Poses (études et travaux)	250 000€	600 000€	0	300 000€	1150 000€
Etudes de faisabilité allongement écluse n°1 d'Amfreville sous les Monts	150 000 €	140 000€	0	0	290,000 €
Suppression porte levante écluse n°4 de			0		

Notre Dame de la Garenne	630000€	280000€		0	910000€
Etudes Seine-Aval Normandie	470000€	200 000€	0	0	670000€
Régénération d'ouvrages en service (Rénovation électrique de Notre Dame de la Garenne: études et travaux)	1 330000€	590 000€	0	0	1 920000€
Téléconduite d'ouvrages de la Seine-Aval Normandie	1240000€	0	0	620 000€	1 860000€
Service aux usagers (garages à bateaux, signalisatio-n et bornes à eau et électricité d'Amfreville sous les Monts)	1 680000€	1000000€	0	0	2680000€

Financement des opérations fluviales sous maîtrise d'ouvrage de VNF du CPIER Vallée de Seine après redéploiement :

	ETAT	REGION NORMANDIE	REGION ILEDE FRANCE	EUROPE ou AUTRES PARTENAIRES IDENTIFIES	TOTAL
Opérations fluviales situées en Normandie					
Régénération des écluses 1 et 2 de Notre Dame de la Garenne (études et travaux)	**195 714€**	203 869€	0	285 417€	**685000€**
Modernisation du barrage de Poses (études et travaux)	**10636013€**	6 614 987 €	0	9 289 000€	**26540000€**
Modernisation du barrage de Port-Mort (études et travaux)	**2234000€**	1900000€	0	2 226 000€	**6360000€**
Modernisation de la passerelle de Poses (études et travaux)	220 375 €	4n226€	0	1167399€	**1 865000€**
Etudes de faisabilité allongement écluse n°1 d'Amfreville sous les Monts	0	0	0	0	0.
Suppression porte levante écluse n°4 de Notre Dame de la Garenne	**0**	0	0	0	**0**
Etudes Seine-Aval Normandie	**0**	0	0	0	**0**
Régénération d'ouvrages en service (Rénovation électrique de Notre Dame de la Garenne : études et travaux)	**736780€**	590 000€	0	714 420€	2 041200€
Téléconduite d'ouvrages de la Seine-Aval Normandie	**58333€**	0€	0	41 667 €	100 000€
Service aux usagers (garages à bateaux, signalisation et bornes à eau et électricité d'Amfreville sous les Monts)	1176082€	623 918€	0	900 000€	2700000€

Article 3 : Récapitulatif financier

Le récapitulatif financier du CPIER Vallée de la Seine révisé est annexé au présent avenant, modifiant la partie III du contrat d'origine.

Les conventions d'exécution, le cas échéant modifiant celles qui existent, préciseront les dispositions techniques et financières du CPIER Vallée de la Seine 2015-2020 révisé.

Article 4 : Conditions d'exécution du présent avenant

Les dispositions du contrat de plan interrégional État-Régions Vallée de la Seine non modifiées par le présent avenant demeurent applicables.

Le présent avenant prend effet à compter de la signature des parties.

Article 5 : Mise en œuvre

Les signataires du contrat sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de la mise en œuvre du présent avenant.

Fait à , le 29 JUIN 2021

Le préfet coordinateur des actions de l'État pour l'aménagement de la Vallée de la Seine Pierre-André DURAND	Le président du Conseil régional de Normandie Hervé MORIN

La présidente du Conseil régional d'Île-de-France Valérie PECRESSE

Le Préfet, Délégué interministériel au développement de la Vallée de la Seine François PHILIZOT	Le Préfet d'Île-de-France Marc GUILLAUME

La directrice générale de l'agence de l'eau Seine-Normandie Sandrine ROCARD	Le président de l'agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie Arnaud LEROY

Maquette financière de l'avenant n°2 du CPIER 2015 - 2020

	Maquette avenant n°1 signé				Maquette révisée (avenant n°2)				Impact financier			
Axe 2 : maîtrise des flux et des déplacements	**Etat (€)**	**Région Ndie (€)**	**Région Ile de France (€)**	**Autres financeurs (€)**	**Etat (€)**	**Région Ndie (€)**	**Région Ile de France (€)**	**Autres financeurs (€)**	**Etat (€)**	**Région Ndie (€)**	**Région Ile de France (€)**	**Autres financeurs (€)**
2.2 : infrastructures fluviales												
Régénération des écluses 1 et 2 de Notre Dame de la Garenne (études et travaux)	2 480 000	2 000 000	0	2 240 000	195 714	203 869	0	285 417	-2 284 286	-1 796 131	0	-1 954 583
Modernisation du barrage de Poses (études et travaux)	4 690 000	3 700 000	0	4 200 000	10 636 013	6 614 987	0	9 289 000	5 946 013	2 914 987	0	5 089 000
Modernisation du barrage de Port-Mort (études et travaux)	2 340 000	1 900 000	0	2 120 000	2 234 000	1 900 000	0	2 226 000	-106 000	0	0	106 000
Modernisation de la passerelle de Poses (études et travaux)	250 000	600 000	0	300 000	220 375	477 226	0	1 167 399	-29 625	-122 774	0	867 399
Etudes de faisabilité allongement écluse n°1 d'Amfreville sous les Monts	150 000	140 000	0	0	0	0	0	0	-150 000	-140 000	0	0
Suppression porte levante écluse n°4 de Notre Dame de la Garenne	630 000	280 000	0	0	0	0	0	0	-630 000	-280 000	0	0
Etudes Seine-Aval Normandie	470 000	200 000	0	0	0	0	0	0	-470 000	-200 000	0	0
Régénération d'ouvrages en service (Rénovation électrique de Notre Dame de la Garenne: études et travaux)	1 330 000	590 000	0	0	736 780	590 000	0	714 420	-593 220	0	0	714 420
Téléconduite d'ouvrages de la Seine-Aval Normandie	1 240 000	0	0	620 000	58 333	0	0	41 667	-1 181 667	0	0	-578 333
Service aux usagers (garages à bateaux, signalisation et bornes à eau et électricité d'Amfreville sous les Monts)	1 680 000	1 000 000	0	0	1 176 082	623 918	0	900 000	-503 918	-376 082	0	900 000
Total infrastructures fluviales	**15 260 000**	**10 410 000**	**0**	**9 480 000**	**15 257 297**	**10 410 000**	**0**	**14 623 903**	**-2 703**	**0**	**0**	**+5 143 903**